

Paris, le 13 mars 2020

JM/DS

**Destinataires :**

Président(e)s des Comités départementaux

**Copie :**

- Anne-Marie LEMOINE, Vice-présidente en charge de la formation
- Président(e)s Comités Régionaux

Chères Présidentes, chers Présidents,

Dans le cadre de la programmation des formations de la saison 2020-2021, nous vous remercions de **transmettre au plus tard le 3 mai 2020** votre programmation départementale à votre comité régional.

Cette demande de programmation prévisionnelle concerne :

- toutes les formations du cursus fédéral : Initiateur, AF1, AF2, UFF, et ce, pour toutes les activités
- les formations des juges ou des arbitres
- les formations complémentaires ou recyclages

*Cette demande ne concerne pas :*

- *les stages BAFA-BAFD*
- *Les stages de perfectionnement concernant des pratiquants*

Conformément au processus validé par la CNF du 4 mars 2017, le retour concernant la validation totale ou partielle de votre programmation vous sera adressé courant juin 2020.

En vous remerciant pour l'intérêt que vous portez à la formation, recevez, l'expression de nos plus cordiales salutations.

Julien Mary

Responsable du pôle activités et formations fédérales

*PJ : - tableau à compléter et à retourner par mail ou par courrier*

## **Rappel de la procédure et des échéances**

### Etape 1 – recueil des données

*Semaine du 16 mars 2020* : le siège envoie les demandes de programmations prévisionnelles aux organisateurs (comités départementaux, comités régionaux).

*Semaine du 27 avril 2020* : les comités départementaux font remonter leurs souhaits à leurs comités régionaux qui centralisent les demandes de leur région.

*Semaine du 4 mai 2020* : les comités régionaux intègrent leurs demandes régionales aux demandes départementales et retournent la compilation au siège.

### Etape 2 – consultation et validation

*Semaine du 11 mai 2020* : le siège ventile les souhaits par activité et transmet à chaque commission nationale concernée.

*Semaine du 1er juin 2020* : Les commissions nationales étudient les demandes et émettent un avis sur leur programmation. Les commissions nationales intègrent également leurs souhaits au niveau national (formations organisées par le siège).

*Semaine du 8 juin 2020* : le siège compile l'ensemble des retours des commissions nationales et étudie les réponses en collaboration avec la vice-présidente en charge de la formation. Au besoin le siège se rapproche des organisateurs pour obtenir des éléments d'informations complémentaires.

### Etape 3 – Information et publication

*Semaine du 22 juin 2020* : le siège informe les comités départementaux, les comités régionaux et les commissions nationales des formations validées.

*Semaine du 1er juillet 2020* : le siège publie les formations sur le site web FSCF.